Nations Unies A/HRC/27/L.42

Assemblée générale

Distr. limitée
25 septembre 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-septième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Bahreïn*, China, Cuba, Égypte*, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Venezuela (République bolivarienne du): amendement au projet de résolution A/HRC/27/L.24

27/…
Champ d'action de la société civile

Remplacer le paragraphe 14 par le libellé suivant:

14. *Salue* l'action menée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour promouvoir et protéger le champ d'action de la société civile, et l'invite à poursuivre ses efforts à cet égard.

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

GE.14-17241 (F) 250914 250914

Merci de recycler